

AXA FRANCE IARD  
CONSTRUCTION IDF PARIS  
PRODUCTION GRANDS COMPTES  
Fax : 01 57 65 07  
aca



## ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA FRANCE IARD, dont le Siège Social est sis 26 Rue Drouot - 75009 PARIS, atteste avoir délivré à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, à la :

**SA F P E E INDUSTRIES**  
**Zone Industrielle Ouest**  
**72350 BRULON**

un contrat d'assurance de la Responsabilité Décennale "FABRICANT NEGOCIANT" sous le n° 2748251904.

Ce contrat a pour objet de répondre à l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 Janvier 1978, pour les travaux de bâtiment.

Sont garantis les dommages résultant des E.P.E.R.S. "ELEMENT POUVANT ENTRAINER LA RESPONSABILITE SOLIDAIRE" désignés ci-après et incorporés à des ouvrages de bâtiment dont la date d'ouverture de chantier a eu lieu après la date d'effet du contrat et antérieurement au **31 décembre 2011**.

### ACTIVITE :

- Fabrication sans pose en petites séries et sur mesure de menuiseries extérieures en PVC et en Aluminium,
- Agit en qualité de FABRICANT/NEGOCIANT pour les produits ou procédés suivants : Fenêtres, portes, volets et portails en PVC et Aluminium suivant documentations techniques et avis techniques communiqués à l'assureur.



**GARANTIE**

**MONTANT DE LA GARANTIE**

Article 1 : Assurance des dommages engageant la responsabilité solidaire de l'assuré pour des ouvrages de bâtiment (article 1792.4 du code civil)

**1.500.000,00€ par sinistre et par année d'assurance**

Article 2 : Bon fonctionnement des éléments d'équipements dissociables du Bâtiment

**300.000,00 € par sinistre et par année d'assurance**

Article 3 : Responsabilité pour dommages immatériels consécutifs à un dommage de nature décennale

**300.000,00 € par sinistre et par année d'assurance**

Le contrat a été souscrit pour les produits garantis incorporés dans des ouvrages de bâtiment d'un coût total de construction n'excédant pas **1.500.000,00 € hors taxes par chantier**.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur, en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 31/01/2011

**POUR LA SOCIETE**

